



## LES SOCIÉTÉS DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES (SOPARFI)

Une **Soparfi** est une société régie par la législation fiscale ordinaire luxembourgeoise dont le principal objet est la détention de participations ou toute autre activité commerciale ou industrielle directement en rapport avec la gestion de ses participations.

La **Soparfi** est donc soumise à la même fiscalité que toute société commerciale par actions. Cependant, tandis que les activités commerciales subiront l'impôt dans les conditions de droit commun, les opérations financières (perception de dividendes, réalisation de plus-values) peuvent, sous certaines conditions, être exonérées d'impôts.

Dans la mesure où les **Soparfi** ne jouissent pas d'un régime d'exemption personnelle, les accords de double imposition sont applicables -44 conventions en place à présent-; les dispositions des directives fiscales européennes s'appliquent également, par exemple la Directive 2003/123/CE dite directive mère-filiale.

Pour jouir des privilèges des sociétés mères et filiales, et par conséquent de l'exonération d'impôts sur les bénéfices d'une filiale :

- la société mère doit être une société par actions basée au Luxembourg détenant une participation d'au moins 10 % au capital de la filiale (ou un investissement de 1 250 millions d'euros).
- la filiale doit être une société résidente ou étrangère soumise à un impôt sur les bénéfices comparable et la société mère doit détenir la participation depuis au moins 12 mois ou s'engager à la conserver pendant au moins 12 mois.

D'autre part :

- L'exemption couvre non seulement les distributions courantes mais également la distribution à la liquidation de la filiale si celle-ci est liquidée, convertie, fusionnée, absorbée ou cédée.
- Les plus-values de cession peuvent bénéficier d'une exemption si la société mère détient une participation de 10 % (ou 6 millions d'euros) dans la filiale
- Les dépréciations sont autorisées et les pertes éventuelles à la liquidation sont entièrement déductibles

Pour obtenir de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter IBS & Partners :

25A, Boulevard Royal, Forum Royal, 2<sup>ème</sup> étage L-2449 Luxembourg

tel : +352.22.58.29.1 fax : +352.22.58.28 [ibspartners@ibspartners.lu](mailto:ibspartners@ibspartners.lu) [www.ibspartners.lu](http://www.ibspartners.lu)